

20^{ème} année

N° 38

S.I.T.T.O.M.A.T

Syndicat Mixte Intercommunal de Transport et de Traitement
des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise

Service des Assemblées

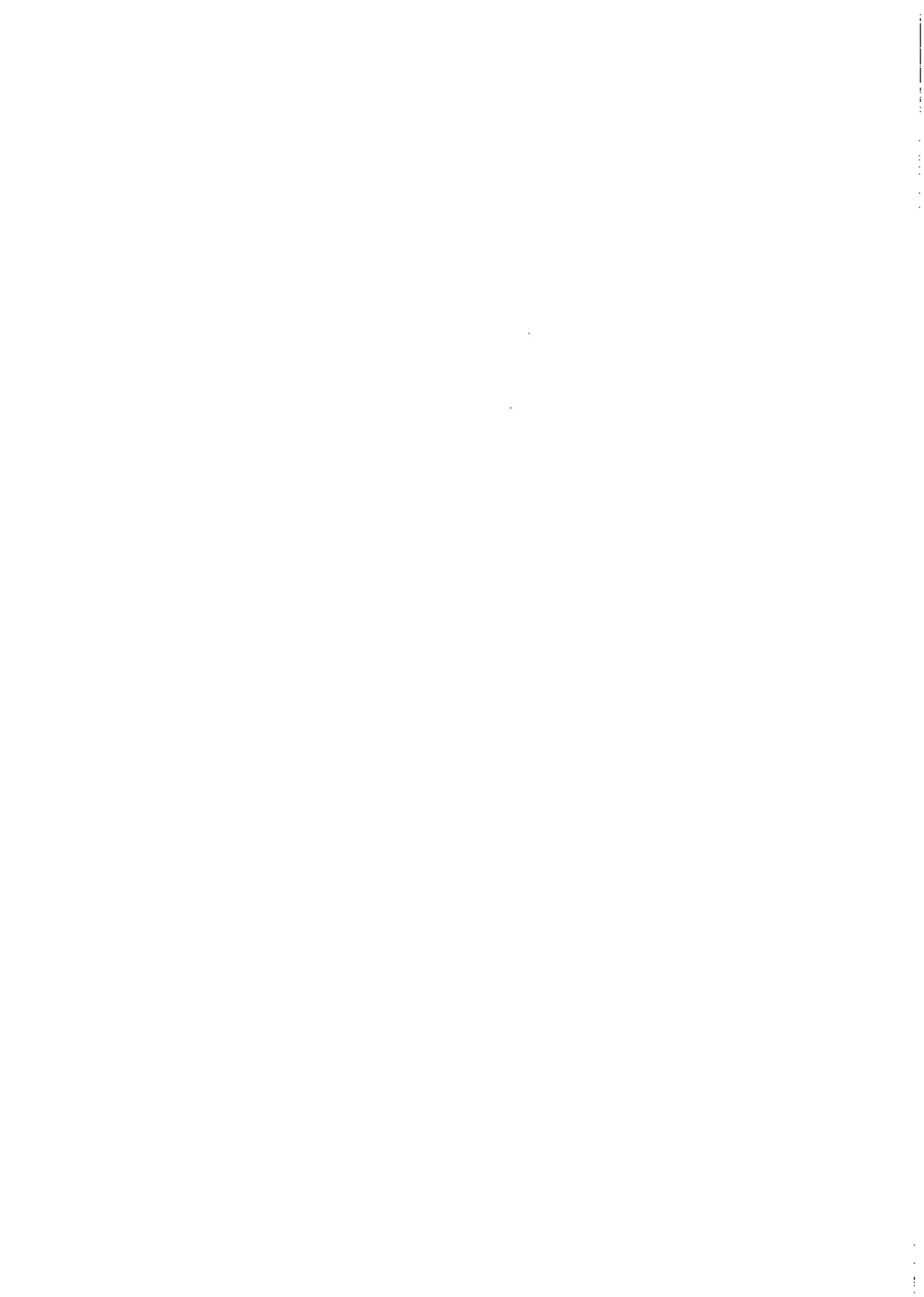
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



1er

Semestre 2020

Directeur de publication : Monsieur Gilles VINCENT, Président du SITTOMAT



AR PRÉFECTURE

083-25830953-20200212-1602TER-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

Recu le 02/03/2020

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
DE L'AIRE TOULONNAISE**

NUMERO
De la délibération

1602

OBJET
de la délibération

Budget Primitif 2020

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 12 FEVRIER 2020

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour

Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances, régulièrement convoqué en date du 23 janvier 2020 en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Jean-Guy di GIORGIO

Présents :

**MM. Jean-Guy di GIORGIO- Thierry ALBERTINI- Jean-Luc VITRANT -
René JOURDAN- Jean-Paul HUSSIE- Gilles VINCENT -François
BERTOLOITTO- Gérard PUVEREL- Jean-Luc GRANET- Jean-Pierre
HASLIN- Alain DEMARLIER- Thierry DUPONT-**

Procurations :

Absents ou excusés :

**MM. Robert BENEVENTI- Jean PLENAT- Philippe LBONELLI- Vincent
MORISSE- Claude ASTORE-**

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	12
Absents ou excusés	5
Procuration (s)	

Monsieur Jean-Luc VITRANT
Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

AR PREFECTURE

083-25830953-20200212-1602TER-BF
Recu le 02/03/2020

MONSIEUR LE VICE-PRESIDENT CHARGE DES FINANCES DONNE LECTURE
DE L'EXPOSE SUIVANT.

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

La Commission Mixte réunie le 5 février 2020 a donné un avis favorable au dossier qui
vous est présenté.

Le Comité Syndical dans sa séance du 18 décembre 2019 a adopté le Rapport d'Orientation
Budgétaire 2020.

Il convient de rappeler :

1° Le coût à la tonne est maintenu à 77,50 € H.T/Tonne (T.G.A.P Comprise).

2° Les trois contributions communales varient de + 1,36 % (70 000 € H.T)

Du fait de l'augmentation de la Taxe Foncière et de la Contribution Economique Territoriale,
avec les 82 921 714 € H.T investis à l'occasion de la Délégation de Service Public de l'Unité de
Valorisation Energétique.

3° Le coût du Traitement des O.M.R baisse de plus de 4% en masse financière, avec la
baisse des tonnages, soit plus d'un million d'euros !

4° Le coût de revient du SITOMAT baisse de 0,25 %, 82,21 € H.T/Tonne au lieu de 82,42
€ H.T/Tonne, T.G.A.P comprise.

5° En section d'investissement, un montant de 1 891 000 € H.T est autofinancé.

Par ailleurs, le présent budget ne reprenant pas les soldes de l'exercice écoulé, il convient
de préciser que les prévisions financières de l'opération n°975 afférente à l'acquisition
d'un terrain d'au moins deux hectares devra être reprise au Budget Supplémentaire 2020.

Le Budget Primitif 2020 se présente comme suit :

I - INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I
B

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement;
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement,
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3,
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un ou deux des choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement),
- budgétaires (désormais ?).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

AR PREELECTURE	INFORMATIONS GENERALES	I
083-25834#953-2020 0212-11	INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

INFORMATIONS STATISTIQUES	Valeurs
Population des trente huit villes membres	579304 hab
Population estivale assimilée à un nombre d'habitants permanente	191 000 hab
Population de la ville la plus importante du Syndicat	173760 hab

INFORMATIONS FISCALES en € HT		
	N	Variations %
Trois cotisations communales	5 251 000	1,95%
Coût de traitement à la tonne des ordures ménagères	77,60	0,00%
Coût de revient à la tonne	82,21	-0,25%
Cotisations diverses	10 980 000	7,20%

Les augmentations sont essentiellement dues à l'augmentation des tonnages collectés et à l'amortissement des travaux réalisés sur le quai de transit de La Moie

INFORMATIONS FINANCIERES - RATIOS -	Valeurs
-------------------------------------	---------

Établissement public en date d'une fiscalité propre qui comprend au moins une commune de 3 500 hab et plus.

INFORMATIONS FINANCIERES - RATIOS -		Valeurs N-1	Valeurs N
1°	Dépenses réelles de fonctionnement/population	76,97	74,92
2°	Produits des impositions directes/population	67,03	65,16
3°	Recettes réelles de fonctionnement/population	78,96	78,18
4°	Dépenses d'équipement brut/population	3	3,26
5°	Encours de la dette/population	0	0
6°	DGF/population	0	0
7°	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	0,2	0,19
8°	Dépenses de fonct. Et remb. Dette en capital/recettes réelles de fonct.	96	95,6
9°	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	0,4	0,41
10°	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	0	0

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	45 375 000,00	45 375 000,00
	*		*
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		45 375 000,00	45 375 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1063)	1 973 000,00	1 973 000,00
	*		*
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 973 000,00	1 973 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (5)	47 348 000,00	47 348 000,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire avec limitation avec leur antécédentement votés lors du même exercice.

(2) A savoir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = R.A.R + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = R.A.R + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
		43 896 000,00	0,00	42 298 000,00	42 298 000,00	42 298 000,00
011	Charges à caractère général	868 000,00	0,00	868 000,00	868 000,00	868 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	580 000,00	0,00	148 000,00	148 000,00	148 000,00
66	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
666	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	44 804 000,00	0,00	43 302 000,00	43 302 000,00	43 302 000,00
68	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	992 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	46 823 000,00	0,00	43 402 000,00	43 402 000,00	43 402 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	5 977 422,81		0,00	0,00	0,00
042	Opérat ^r ordre transfert entre sections (5)	1 783 000,00		1 873 000,00	1 873 000,00	1 873 000,00
043	Opérat ^r ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	7 760 422,81	0,00	1 873 000,00	1 873 000,00	1 873 000,00
	TOTAL	54 583 422,81	0,00	45 275 000,00	45 275 000,00	45 275 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 45 275 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Atténuations de charges	56 874 000,00	0,00	54 898 000,00	54 898 000,00	54 898 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	9 281 000,00	0,00	9 321 000,00	9 321 000,00	9 321 000,00
74	Dotations et participations	682 000,00	0,00	683 000,00	683 000,00	683 000,00
76	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	46 837 000,00	0,00	44 882 000,00	44 882 000,00	44 882 000,00
78	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	250 000,00	0,00	410 000,00	410 000,00	410 000,00
78	Recettes provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	47 087 000,00	0,00	45 292 000,00	45 292 000,00	45 292 000,00
042	Opérat ^r ordre transfert entre sections (5)	82 000,00		82 000,00	82 000,00	82 000,00
043	Opérat ^r ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	82 000,00	0,00	82 000,00	82 000,00	82 000,00
	TOTAL	47 169 000,00	0,00	45 374 000,00	45 374 000,00	45 374 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 45 374 000,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
BÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)

1 881 000,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote-12.

(2) Inactive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	188 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	7 522 422,81	0,00	1 891 000,00	1 891 000,00	1 891 000,00
	Total des dépenses d'équipement	7 522 422,81	0,00	1 891 000,00	1 891 000,00	1 891 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat' (BA, règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	7 522 422,81	0,00	1 891 000,00	1 891 000,00	1 891 000,00
040	Opérat' ordre transfert entre sections (4)	82 000,00	0,00	82 000,00	82 000,00	82 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	82 000,00	0,00	82 000,00	82 000,00	82 000,00
	TOTAL	7 760 422,81	0,00	1 973 000,00	1 973 000,00	1 973 000,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 973 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 163)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	5 214 766,83	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent' invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
166	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat' (BA, règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des opérations d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	5 214 766,83	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	5 214 766,83	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect' de fonctionnement (4)	5 977 422,81	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat' ordre transfert entre sections (4)	1 973 000,00	0,00	1 973 000,00	1 973 000,00	1 973 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	7 760 422,81	0,00	1 973 000,00	1 973 000,00	1 973 000,00

AR PREFECTURE

083-258310983-20200212-16 02TER-BF

Recu 1e 02/03/2020

AR PREFECTURE

SIT OMAT - S.I.T.T.O.M.A.T. - BP - 2020

083-25830
Regu le 0083-25830
2020-12-20
Lubana

Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + Vote)
13 974 189,44	0,00	1 873 000,00	1 873 000,00	1 873 000,00

R 04 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 873 000,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)

1 891 000,00

(1) Cf. Modalités de vote I-A.

(2) Inscrits en cas de reprises des résultats de l'exercice précédent (après vote du comité administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 020 + RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un achat des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les petites opérations d'aménagement (boisement, ZAO...) par ailleurs révisées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retranche les travaux d'investissement réalisés sur les biens mis en affectation. En recette, il reflète, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation totale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV Ag).

(9) Le compte 1206 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 020 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	42 296 000,00		42 296 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	658 000,00		658 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
66	Autres charges de gestion courante	148 000,00		148 000,00
668	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	1 973 000,00	1 973 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00		100 000,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		43 402 000,00	1 973 000,00	45 375 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

45 375 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	82 000,00	82 000,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1888 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle)	(9) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 891 000,00		1 891 000,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (8)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat* immobilisations (6)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours (6)		0,00	0,00
46...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (6)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		1 891 000,00	82 000,00	1 973 000,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 973 000,00

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
018	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	34 899 000,00		34 899 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	9 321 000,00		9 321 000,00
75	Autres produits de gestion courante	663 000,00	0,00	663 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	410 000,00	82 000,00	492 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		45 293 000,00	82 000,00	45 375 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

45 375 000,00

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
18	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1668 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectat* (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
25	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 973 000,00	1 973 000,00
29	Prov. dépréciat* immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
89	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement - Total		0,00	1 973 000,00	1 973 000,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

AFFECTATION AU COMPTE 1068

0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 973 000,00

811-1 MAIRIE DE BELLEGARDE
 083-253300953 Val de la Môle - BELLEGARDE - BF
 Regu le 02/03/2020

Dépenses 2019 Dépenses 2020

	Dépenses 2019	Dépenses 2020
811-1 MAIRIE DE BELLEGARDE	161 000	167 000
083-253300953 Val de la Môle - BELLEGARDE - BF	381 000	324 000
Regu le 02/03/2020	239 000	243 000
CCGST	1 086 000	1 004 000
CA SSB	20 000	38 000
611-2 Gestion Almanarre	260 000	260 000
Gestion vallée du Gapeau	100 000	120 000
Gestion La Môle (CCGST)	300 000	342 000
611-3 Mise en balle (CSDU CCGST)	300 000	300 000
611-4 Reflom Bellegarde	1 836 000	1 839 000
611-5 Collecte sélective SITTOMAT		
Collecte, tri, BB, etc.. Refus	5 042 000	5 178 000
Ambassadeurs du tri	500 000	600 000
Lavage maintenance	500 000	550 000
Divers et sondes	147 000	151 000
Collecte sélective CCGST	1 960 000	2 088 000
611-6 U.V.E.	14 886 000	13 937 000
611-7 Déchetteries Aire Toulonnaise	9 206 000	9 862 000
Distribution de compost	270 000	270 000
Déchetteries CCGST	1 830 000	1 968 000
611-8 Opération pilote bio déchets	100 000	100 000
Total	39 114 000	39 320 000
6135 Loc. Bat ZOE		
615-21 Entretien Espaces Verts		
61522 Entretien général du bâtiment SITTOMAT		15 000
Travaux entretien quais de transit		36 000
61558 Administration générale	15 000	
Divers	34 000	
61558 Maintenance Adm. générale (Adista, Alama, Nat Trotter, Photocopieur, Némausic, Agysoft)	49 000	
616 Assurances : RC U.V.E.	20 000	
Administration générale	20 000	
617 Etudes ne donnant pas lieu à travaux (Sage Services D.S.P.)		150 000
Etudes divers		50 000
6184 Formations diverses		
6226 Honoraires (BST Consultant)		25 000
BIOX TOX		15 000
6227 dont assistance juridique Prés. DG DT		10 000
6228 Missions à durée déterminée		20 000
Comité Scientifique		
6231 Publicité des consultations		
6237 Communication sur la réduction des déchets à la source		
6238 Communication collecte sélective (y compris prestataires et Ligue contre le Cancer)		
6281 Cotisations associations : AMORCE - SIGTIAM - AIR PACA		
63512 Taxe foncière		
63513 Contribution Economique Territoriale de l'UVE		
637 T.G.A.P. U.V.E.	785 000	
Pierrefeu	11 000	
	776 000	
6558 Indemnités qual de transit de la Môle ville de la Môle		41 000

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	43 685 000,00	43 384 000,00	42 388 000,00
60611	Eau et assainissement	2 000,00	2 000,00	2 000,00
60622	Carburants	25 000,00	25 000,00	25 000,00
60629	Alimentation	10 000,00	10 000,00	10 000,00
60631	Fournitures d'entretien	5 000,00	5 000,00	5 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	45 000,00	45 000,00	45 000,00
6064	Fournitures administratives	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
611	Contrats de prestations de services	39 494 000,00	39 320 000,00	39 320 000,00
6136	Locations mobilières	0,00	4 000,00	4 000,00
61621	Entretien terrain	30 000,00	30 000,00	30 000,00
616221	Entretien, réparations bâtiments publics	35 000,00	61 000,00	61 000,00
61691	Entretien matériel roulant	4 000,00	4 000,00	4 000,00
61699	Entretien autres biens mobiliers	49 000,00	49 000,00	49 000,00
6186	Maintenance	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6181	Multirisques	40 000,00	40 000,00	40 000,00
617	Etudes et recherches	179 000,00	200 000,00	200 000,00
6182	Documentation générale et technique	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6188	Autres frais divers	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6225	Indemnités aux comptables et régisseurs	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6226	Honoraires	20 000,00	40 000,00	40 000,00
6227	Frais d'hotels et de confort	133 000,00	150 000,00	150 000,00
6228	Divers	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6231	Annexes et insertions	34 000,00	34 000,00	34 000,00
6232	Fêtes d'anniversaires	22 000,00	22 000,00	22 000,00
6233	Foires et expositions	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6236	Catalogues et imprimés	11 000,00	11 000,00	11 000,00
6237	Publications	80 000,00	80 000,00	80 000,00
6238	Divers	700 000,00	700 000,00	700 000,00
6261	Voyages et déplacements	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6268	Missions	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6281	Frais de franchise	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6282	Frais de télécommunications	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	20 000,00	20 000,00	20 000,00
63612	Taxes foncières	489 000,00	290 000,00	280 000,00
63613	Autres impôts locaux	1 261 000,00	320 000,00	320 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	820 000,00	775 000,00	775 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	856 000,00	856 000,00	856 000,00
6333	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	11 000,00	11 000,00	11 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	533 000,00	533 000,00	533 000,00
64131	Rémunérations non tit.	100 000,00	100 000,00	100 000,00
6451	Cotisations à F.I.R.S.S.A.F.	75 000,00	75 000,00	75 000,00
6483	Cotisations aux caisses de retraites	85 000,00	85 000,00	85 000,00
6484	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6486	Cotisations pour assurance du personnel	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6488	Versement au F.N.C. supplément familial	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6472	Prestations familiales directes	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6488	Autres charges	17 000,00	17 000,00	17 000,00
614	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
68	Autres charges de gestion courantes	330 000,00	148 000,00	148 000,00
6831	Indemnités	75 000,00	75 000,00	75 000,00
6832	Frais de mission	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6833	Cotisations de retraite	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6835	Formation	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6836	Frais de représentation du maire	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6868	Autres contributions obligatoires	273 000,00	41 000,00	41 000,00
68993	Autres	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 614 + 68 + 688)		44 904 000,00	43 382 000,00	43 382 000,00
66	Charges financières (B)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (C)	97 000,00	0,00	0,00

AR PREFECTURE

083-258300983-20200212-1602TER-BF
Reçu le 02/03/2020

22 Provison de sécurité

6811 Voir annexe

AR PREFECTURE

SIT OMAÏ - S.I.T.O.M.A.T. - BP - 2020

083-253301953-20200212-16/2 TER-BF

Reçu le 02/03/2020 Modalité (1)

		Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
070	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	97 000,00	0,00	0,00
69	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
021	Dépenses imprévues (a)	682 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		45 883 000,00	43 462 000,00	43 462 000,00
020	Virements à la section d'investissement	4 877 422,81	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	1 782 000,00	1 973 000,00	1 973 000,00
681	Dot. amort. et prov. titres incorporels	1 782 000,00	1 973 000,00	1 973 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		7 760 422,81	1 973 000,00	1 973 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		7 760 422,81	1 973 000,00	1 973 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		53 743 422,81	44 575 000,00	44 575 000,00

RESTES A REALISER N-1 (11)		0,00
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		44 575 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 68112 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence (ICNE N - ICNE N-1)	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Cf. Modalités de vote I-B.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 68112 sera négatif.
 (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, Cf 042 - IV 040.
 (8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 076 et 078 (cf. chapitre 024 « produits des cessions d'immobilisations »).
 (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 et la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (11) Inscrits en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

AR PREFECTURE

083-258300959-20200212-1602TER-67
Recu le 02/08/2020

70388	Recette filière collecte sélective Recette ferrailles Eco Mob DEEE déchetterie Aire T. Recette ferrailles Eco Mob DEEE CCGST	1 490 000 646 000 204 000	2 340 000
70611	Déchetteries Aire Toulonnaise Déchetteries CCGST 1/12° ordures ménagères aire toulonnaise CCGST U.V.E. Collecte sélective CCGST	9 218 000 1 784 000 16 087 000 2 740 000 2 088 000	32 495 000
70612	Ordures ménagères Hopital Sainte Anne		64 000
7474	Collectéons financières annuelles	2 320 000	2 900 000
7474	Participation Impôts et taxes	580 000	
7478	Péréquation des transports Aire Toulonnaise Péréquation des transports CCGST	928 000 1 425 000	2 351 000

7488 Soutien CITEO Aire Toulonnaise
Valorisation matière
Valorisation énergétique
Communication
Ambassadeurs du tri
Soutien Eco Folio

	2020	2019
	2 870 000	2 584 000
	694 000	870 000
	78 000	78 000
	128 000	128 000
	300 000	300 000
	4 070 000	4 070 000

767	RODP Frais de contrôle Incrassement 2019	79 000 281 000 298 000	658 000
76588	Loyer mis à disposition terrain KROCCAN		6 000
7711	Pénalités 2019 Zéphire		26000
7718	Convention de transaction La Mole		16000
777	Opération d'ordre (arrondis) reprise des subventions		

voir annexe

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	34 874 000,00	34 899 000,00	34 899 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	2 286 000,00	2 340 000,00	2 340 000,00
70811	Redevances enlèvement ordures ménagères	33 239 000,00	32 496 000,00	32 496 000,00
70812	Redevance spéciale enlèvement ordures	48 000,00	84 000,00	84 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotation et participations	9 321 000,00	9 321 000,00	9 321 000,00
74741	Participat° Communés du BPF	2 698 000,00	2 900 000,00	2 900 000,00
7478	Participat° Autres communes	2 312 000,00	2 381 000,00	2 381 000,00
7486	Autres attributions et participations	4 070 000,00	4 070 000,00	4 070 000,00
78	Autres produits de gestion courante	663 000,00	663 000,00	663 000,00
787	Redevances versées par fermiers, conces.	668 000,00	668 000,00	668 000,00
788	Autres produits div. de gestion courante	4 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		45 487 000,00	44 883 000,00	44 883 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	260 000,00	410 000,00	410 000,00
7711	Dépôts et pénalités perçus	260 000,00	260 000,00	260 000,00
7718	Autres produits exceptionnels (c) (d)	0,00	150 000,00	150 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		45 747 000,00	45 293 000,00	45 293 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (f) (7) (8)	82 000,00	82 000,00	82 000,00
777	Quote-part serv. travaux publics (g)	82 000,00	82 000,00	82 000,00
843	Opérat° ordre intérieur de la section (h)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		82 000,00	82 000,00	82 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		45 829 000,00	45 375 000,00	45 375 000,00

RESTES A REALISER N-1 (10) 0,00

R.002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10) 0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 45 375 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote (4).

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RPF 042 = DI 040.

(7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 776 et 778 (cf. chapitre 024 « produit des opérations d'immobilisation »).

(8) Le compte 7915 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

AR PREFECTURE

083-258310953-212,00212-1602TER-BF
Recu le: 12/03/2020

Les prévisions de dépenses seront complétées lors du vote du B.S. avec les restes à réaliser et les reports de l'excédent 2019

Les dépenses d'ordre de 82 000 € sont financées par la recette d'ordre de la section ordinaire (du même montant) voir les annexes

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
2102	Matériel de transport	168 000,00	0,00	0,00
22	immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	168 000,00	0,00	0,00
23	immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
271	Opérations d'équipement n° 271 (5)	0,00	0,00	0,00
272	Opérations d'équipement n° 272 (5)	1 831 432,81	168 000,00	1 999 432,81
273	Opérations d'équipement n° 273 (5)	1 168 000,00	168 000,00	1 336 000,00
274	Opérations d'équipement n° 274 (5)	1 400 000,00	140 000,00	1 540 000,00
275	Opérations d'équipement n° 275 (5)	280 000,00	28 000,00	308 000,00
276	Opérations d'équipement n° 276 (5)	2 970 000,00	11 000,00	2 981 000,00
	Total des dépenses d'équipement	7 877 432,81	1 504 000,00	9 381 432,81
10	dépenses, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et prêts administrés	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (article) (BA, règle)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et avances remboursables	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
270	Dépenses financières	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	7 877 432,81	1 504 000,00	9 381 432,81
040	Opérations de transfert entre sections (7)	82 000,00	82 000,00	82 000,00
	Reprise sur le fonctionnement antérieur (8)	82 000,00	82 000,00	82 000,00
13911	Etat et établissements nationaux	26 000,00	26 000,00	26 000,00
13912	Sub. transf. entre Régions	4 000,00	4 000,00	4 000,00
13913	Sub. transf. entre Départements	52 000,00	52 000,00	52 000,00
	Charges budgétaires (9)	82 000,00	82 000,00	82 000,00
041	Opérations d'ordre (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	7 795 432,81	1 586 000,00	9 381 432,81
	(= Total des dépenses réelles et d'ordre)			

RESTES A REALISER N-1 (11)

0,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 973 000,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote, 1-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
- (8) Les comptes 16, 20, 30, 49 et 69 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 102 (cf. chapitre 024 « produits des cessions d'immobilisations »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RJ 041.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

AR PREFECTURE

083-2583#0953-20200212-1602TER-BF
Recu le 02/03/2020

Les recettes sont financées par la section dépenses du budget de fonctionnement en opération d'ordre

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
43	Subventions d'investissement (hors 439)	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et etabl. Nationaux	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
2315	Installat., matériel et outillage techn.	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 214 788,63	0,00	0,00
1080	Excédents de fonctionnement capitalisés	6 214 788,63	0,00	0,00
119	Autres subvent. invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
1281	Subv non transf Etat et etabl. nationaux	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Comptes de liaison : affectat. (R.A. 18.01)	0,00	0,00	0,00
26	Participat. et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
284	Produits des opérations d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	6 214 788,63	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	6 214 788,63	0,00	0,00
021	Virement de la sect. de fonctionnement	6 977 422,81	0,00	0,00
040	Ordres entre transferts entre sections (6) (7) (8)	1 973 000,00	1 973 000,00	1 973 000,00
28031	Frais d'études	46 418,88	42 890,88	42 890,88
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 208,96	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	6 840,96	6 840,96	6 840,96
28139	Autres constructions	273 891,86	273 464,79	273 464,79
281539	Autres réseaux	81 980,34	16 858,27	16 858,27
281578	Autre matériel et outillage de voirie	1 144 903,61	1 281 944,78	1 281 944,78
28158	Autres installat., matériel et outillage	217 743,26	333 387,48	333 387,48
28181	Installations générales, aménagt divers	11 104,86	10 381,63	10 381,63
28182	Matériel de transport	9 481,64	7 448,42	7 448,42
28183	Matériel de bureau et informatique	15 258,14	13 818,74	13 818,74
28190	Autres immo. corporelles	7 086,07	6 210,27	6 210,27
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 780 422,81	1 973 000,00	1 973 000,00
041	Opérations pécuniaires (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	7 780 422,81	1 973 000,00	1 973 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	13 975 458,44	1 973 000,00	1 973 000,00

RESTES A REALISER N-1 (10)

0,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 973 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

AR PREFECTURE

083-253300983-20240212-1602TER-BF
Recu le 02/03/2024

21678	Matériel divers	287000
	AT	299000
	CCGST	

RR PREFECTURE

S.I.T.T.O.M.A.T. - BP - 2020

083-2583 0953-20200212-1602TER-BF

Requ 18 02/00/2020

III - VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III
B3OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 971 (1)
LIBELLE : COLLECTE SELECTIVE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		11 121 880,00	a 0,00	888 000,00	b 888 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 608 030,49	0,00	888 000,00	888 000,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	10 608 030,49	0,00	888 000,00	888 000,00	0,00
21757	Matériel, outillage voirie (mise à disp)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	520 850,50	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	282 250,50	0,00	0,00	0,00	0,00
2316	Installe, matériel et outillage techn	328 603,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES APPORTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et Etabl. Nationaux	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00
1317	Subv. transf. Budget communautaires, FS	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)
Excédent de financement et positif
Besoin de financement et négatif

-888 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après la vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

AR PREFECTURE

080-258300853-20200212-1502TER-BF
Recu le 02/03/2020

2031	Etude du BREF Batiment Sittomat	60 000 10000
2181	Système de pesée Almanari	35000
2813	Batiment Sittomat Travaux Almanarie	440000 250000
2315	Isa 5001 (OVE)	60000

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 972 (1)
LIBELLE : UOM-DIVERS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		3 321 974,07	a 0,00	335 000,00	3 335 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	235 201,50	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00
2031	Frais d'études	235 201,50	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	188 850,82	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00
2161	Installat° générale, agencements	188 850,82	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 925 421,95	0,00	740 000,00	740 000,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 591 985,70	0,00	690 000,00	690 000,00	0,00
2318	Installat°, matériel et outillage technol	1 423 235,25	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1381	Subv non transf Etat et etabl. nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-335 000,00
Exédant de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

AR PREFECTURE

663-258304953-20240212-1602TER-BF
Recu le 02/03/2024

2158	Acquisition des composteurs individuels 60 € x 2000	100 000
	Composteurs collectifs 200 € x 200	40 000

AR PREFECTURE

SITOMAT - S.I.T.T.O.M.A.T. - BP - 2020

053-25340953-20200212-1602TER-SF

Reçu le 02/03/2020

III - VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

II

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 973 (1)
LIBELLE : COMPOSTEURS INDIV.

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-t (3)	Prévisions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES						
		914 288,00	a	0,00	140 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	140 000,00	140 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	914 288,00	0,00	140 000,00	140 000,00	0,00
2158	Autres installations, outillages techniques	914 288,00	0,00	140 000,00	140 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (pour information)		Restes à réaliser N-t (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTÉES		a	c
43	Subventions d'investissement	0,00	0,00
46	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	Excédent de financement, si positif	-140 000,00
	Besoin de financement, si négatif	

(1) Donner un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement concerne un chapitre librant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les prévisions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

AR PREFECTURE

083-25830059-20200212-1602TER-BF

Recu le 02/03/2020

2031 Etudes complémentaire

10 000

2316 Installation anti-odeurs

40 000

AR PREFECTURE

SITOMAT - S.I.T.T.O.M.A.T. - BP - 2020

083-25830953-20200212-1602TER-BF

Réçu le 02/03/2024

III - VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III
B3OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 974 (1)
LIBELLE : QUAI DE LA MOLE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulée au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		4 562 525,70	a 0,00	50 000,00	b 50 000,00	c 0,00
20	Immobilisations incorporelles	474 840,58	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2031	Frais d'études	474 840,58	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 388 885,12	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00
2313	Constructions	4 388 885,12	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00
2315	Installat., matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REGETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL REGETTES AFFECTEES		0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
19	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00
2315	Installat., matériel et outillage techni	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-50 000,00
Excédent de financement et positif	
Besoin de financement et négatif	

(1) Ouvrir un ordre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

AR PREFECTURE

000-258300953-20200212-1002TER-BF
Recu le 02/03/2020

2031 Etudes

10 000

III - VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

II

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 976 (1)
LIBELLE : CENTRE DE TRI

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		277 870,01	a 0,00	10 000,00	b 10 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	277 870,01	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2031	Frais d'études	277 870,01	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	d
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00

<p>RESULTAT = (c + d) - (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif</p>	<p>-10 000,00</p>
--	--------------------------

(1) Décrire un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

NR PREFECTURE

083-258300953-20200212-1602TER-SF
Regu le 02/03/2021
Organisation lombricomposteurs subventions européenne

2031 Formation
2158 Lombricomposteurs et vers

III - VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 876 (1)
LIBELLE : LIFE SUBVENTION EUROPE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	280 000,00	b 280 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	280 000,00	280 000,00	0,00
2168	Autres mat. matérielles, outill. techniques	0,00	0,00	280 000,00	280 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (opération) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTÉES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Bénéfices et ventes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-280 000,00
Excédent de financement et positif	
Besoin de financement et négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

AR PREFECTURE

033-256300853-20200212-1602TER-BF
Recu le 02/13/2020

AR PREFECTURE

083-25830953-20200212-1502TER-SF
Reçu le 02/03/2020

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1- Adopter l'exposé qui précède.
- 2- Adopter l'ensemble des annexes du présent Budget.
- 3- Adopter la note synthétique du Budget Primitif 2020 qui sera publiée sur le site Internet du SITCOMAT.
- 4- Adopter les contributions communales telles que ci-dessus et jointes en annexe.
- 5- Adopter le coût de traitement des Ordures Ménagères à 77,50 € H.T/Tonne, T.G.A.P comprise.
- 6- Adopter le coût de traitement des résidus facturés par le SITCOMAT. (Hôpital Sainte-Anne) à 130,00 € H.T/Tonne, T.G.A.P comprise.
- 7- Adopter le tarif de destruction confidentielle de la Société AZUR Valorisation à 414,99 € H.T/Tonne et hors T.G.A.P.
- 8- Adopter le coût de traitement des résidus assimilables aux ordures ménagères dans le cadre des vides de fosse comme suit :
97,77 € H.T/Tonne et hors T.G.A.P (Modulation possible en fonction des quantités et des évacuations en C.S.D.U)
- 9- Adopter le tarif des déchets hospitaliers à 217,33 € H.T/Tonne et hors T.G.A.P (Modulation possible en fonction des quantités et du poids individuel des conteneurs).
Ce tarif ne comprend pas la question des chariots.
- 10- Adopter le Budget Primitif 2020.

CET EXPOSE MIS AUX VOIX EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Jean-Guy di GIORGIO
Président du SITCOMAT
Vice-Président du Conseil Départemental du
Conseiller Communautaire de M.T.P.M
Adjoint au Maire de Toulon



AR PREFECTURE

083-258300953-20200212-1602TER-BF
Regu Ia 02/03/2020

AR PREFECTURE

083-2503 00933-20210212-1603819-A1
Recu le 02/03/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
DE L'AIRE TOULONNAISE

NUMERO
De la délibération

1603

OBJET
de la délibération

Modification de la
Commande Publique du
SITOMAT.

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 12 FEVRIER 2020

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances,
régulièrement convoqué en date du 23 janvier 2020 en conformité avec le
Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Jean-Guy di GIORGIO

Présents :

MM. Jean-Guy di GIORGIO- Thierry ALBERTINI- Jean-Luc VITRANT -
René JOURDAN- Jean-Paul HUSSIE- Gilles VINCENT- François
BERTOLOTTO- Gérard PUVEREL- Jean-Luc GRANET- Jean-Pierre
HASLIN- Alain DEMARLIER- Thierry DUPONT.

Procurations :

Absents ou excusés :

MM. Robert BENEVENTI- Jean PLENAT- Philippe LEONELLI- Vincent
MORISSE- Claude ASTORÉ.

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	12
Absents ou excusés	5
Procuration (s)	

Monsieur Jean-Luc VITRANT

Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

AR PREFECTURE

033-258300953-20200212-1602615-A1
Recu le 02/03/2020

MONSIEUR LE VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
DONNE LECTURE DE L'EXPOSÉ SUIVANT.

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

La Commission Mixte réunie le 5 février 2020 a donné un avis favorable au dossier qui vous est présenté.

Le Comité Syndical par délibération n°975 en date du 1^{ER} février 2006, définissait les règles internes à la Commande Publique du Syndicat.

Cette délibération a été modifiée à sept reprises, par la délibération n°991 du 25 octobre 2006, la délibération n° 1042 du 19 décembre 2007, par la délibération n° 1141 du 17 février 2010, par la délibération n° 1235 du 21 décembre 2011, par la délibération n° 1240 du 11 avril 2012, par la délibération n° 1510 du 14 février 2018 et par la délibération n° 1580 du 26 juin 2019.

Aujourd'hui, conformément au décret 2019/1344 du 12 décembre 2019, on peut modifier les seuils.

Pour les travaux :

- De 0 € HT à 40 000 € HT (Non dématérialisé)
- De 40 001 € HT à 300 000 € HT (Obligation de dématérialiser)
- De 300 001 € HT à 1 000 000 € HT (Obligation de dématérialiser)

Pour les services :

- De 0 € HT à 40 000 € HT (Non dématérialisé)
- De 40 001 € HT à 120 000 € HT (Obligation de dématérialiser)
- De 120 001 € HT à 214 000 € HT (Obligation de dématérialiser)

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1 - Adopter l'exposé qui précède.
- 2 - Accepter la modification de la Commande Publique conformément à l'annexe jointe à la présente

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Jean-Guy di GIORGIO
Président du S.I.T.T.O.M.A.T.
Vice-Président du Conseil Départemental du Var
Conseiller Communautaire de M.T.P.M.
Adjoint au Maire de Toulon





Organisation interne des procédures adaptées des marchés publics

Le Décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 modifie certaines dispositions du code de la commande. Il relève le seuil de dispense de procédure pour la passation des marchés publics à 40 000 euros hors taxes.

Le choix du S.I.T.T.O.M.A.T est de dissocier au sein des procédures adaptées des seuils intermédiaires.

Ils sont au nombre de 3, en fonction du montant prévisionnel et de la nature du marché :

MARCHE DE FOURNITURE COURANTE ET DE SERVICE	MARCHE DE TRAVAUX
SEUIL MAPA 1 : de 0 à 40 000 € HT	SEUIL MAPA 1 : de 0 à 40 000 € HT
SEUIL MAPA 2 : de 40 001 à 120 000 € HT	SEUIL MAPA 2 : de 40 001 à 300 000 € HT
SEUIL MAPA 3 : de 120 001 à 214 000 € HT seuils de procédure formalisées	SEUIL MAPA 3 : de 300 001 à 1 000 000 € HT

AR PREFECTURE

083-252540953-20200212-1612615-RI
Reçu le 02/03/2020

AR PREFECTURE

083-258300953-20200212-1802815-01
 Recu le 02/03/2020

Procédure soumise	Support publicité minimum	Contenu		Délai minimum des soumissions offres	Offres			Attribution	Notification
		Publicité	Dossier de consultation		Reception	Ouverture	Analyse		
MARQUE D'ÉTAT (BOAMP) CART (FRESZET FRANÇAIS)	Sans objet	3 devis, descriptif des achats et caractéristiques techniques attendues	7 jours	Service technique concerné			Président sur présentation du rapport d'analyse signé par le service technique	5 jours suite aux courriers de rejet	
Marché D'ÉTAT (BOAMP) D'ÉTAT (CCTP LANSY)	Plateforme de dématérialisation, Site internet et/ou presse spécialisée.	AAPC AE, CCP, BPU	10 jours	Service Marché	Service marché + pouvoir Adjudic.	Service technique concerné	Président sur présentation du rapport d'analyse signé par le service technique	7 jours suite aux courriers de rejet	
MARQUE D'ÉTAT (BOAMP) D'ÉTAT (BOAMP) D'ÉTAT (BOAMP) D'ÉTAT (BOAMP)	Plateforme de dématérialisation, Site internet BOAMP et/ou JAI.et/ ou presse spécialisée	AAPC AE, CCAP, CCTP, RC, BPU	20 jours	Service Marché	Service marché + pouvoir Adjudic.	Service technique concerné	Président sur présentation du rapport d'analyse signé par le service technique	11 jours suite aux courriers de rejet	

AR PREFECTURE

083-258309953-20200212-1604-DE
Recu le 20/02/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
DE L'AIRE TOULONNAISE

NUMERO
De la délibération

1604

OBJET
de la délibération

Autorisation au Président à
signer le marché avec la
Société SATM afférents au
transport des REFIOM

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 12 FEVRIER 2020

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances,
régulièrement convoqué en date du 23 janvier 2020 en conformité avec le
Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Jean-Guy di GIORGIO

Présents :

MM. Jean-Guy di GIORGIO- Thierry ALBERTINI- Jean-Luc VITRANT -
René JOURDAN- Jean-Paul HUSSIE- Gilles VINCENT- François
BERTOLOTTI- Gérard PUVEREL- Jean-Luc GRANET- Jean-Pierre
HASLIN- Alain DEMARLIER- Thierry DUPONT.

Procurations :

Absents ou excusés :

MM. Robert BENEVENTI- Jean PLENAT- Philippe LEONELLI- Vincent
MORISSE- Claude ASTORE.

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	12
Absents ou excusés	5
Procuration (s)	

Monsieur Jean-Luc VITRANT
Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

AR PRÉFECTURE

083-25830953-20200212-1804-DE
Reçu le 20/02/2020

MONSIEUR LE VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DES MARCHÉS DONNE LECTURE DE
L'EXPOSÉ SUIVANT.

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

La Commission Mixte réunie le 5 février 2020 a donné un avis favorable au dossier qui vous est
présenté.

Par délibération n°1591 du 30 octobre 2019, il a été décidé de lancer un Appel d'Offres pour le
transport des REFIOM.

En effet, le marché arrive à son terme, une seule offre a été reçue dans les délais de la consultation.
Il s'agit de la société S.A.T.M le prestataire du marché précédent.

Conformément à la réglementation, il a été procédé à l'ouverture des plis en présence du Président
le 22 janvier 2020.

L'Administration a étudié la proposition de la société SATM.

L'offre correspond parfaitement à la prestation attendue. Le tarif est le même que sur l'ancien
marché.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 11 février 2020 a classé en N°1 la proposition de la
société S.A.T.M.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1 - Adopter l'exposé qui précède.
- 2 - Autoriser le Président à signer le marché à intervenir avec la société S.A.T.M
conformément au B.P.U joint en annexe.

Classé n°1 par la Commission d'Appel d'Offres

- 3- Dire que les dépenses sont prévues à la ligne 611 du Budget Primitif du SITTOMAT en
section de fonctionnement.

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Jean-Guy di GIORGIO
Président du S.I.T.T.O.M.A.T.
Vice-Président du Conseil Départemental du Var
Conseiller Communautaire de M.T.P.M
Adjoint au Maire de Toulon



AR PREFECTURE

033-258300953-20200212-1604-DE
Reçu le 20/02/2020

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES



SERVICE DES MARCHES
Chemin G. Gastaldo - Quartier de l'Escaillon - 83200 TOULON
Tél: 04 94 89 64 94

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

AOO2019-A5

Objet de la consultation

Transport des Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des
Ordures Ménagères (Refiom) de l'Unité de Valorisation Énergétique du
S.I.T.T.O.M.A.T au centre de stockage de déchets ultimes de
Classe I à Bellegarde dans le Gard

Mode de Passation

Appel d'Offres Ouvert en vertu des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-3 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique.

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Transport des Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

Réf.	Désignation des prestations	Prix Unitaires € HT
1	<p>Transport des REFIOM (la tonne / kilomètre) y compris chargement à partir de l'Unité de Valorisation Énergétique de Lagoubran et déchargement en centre de stockage de déchets ultimes de classe 1 à Bellegarde (169 km)</p> <p>La tonne kilométrique (en toutes lettres)</p> <p><i>soixante, cent cinquante sept euros la tonne kilométrique</i></p>	<p><i>0,157 €</i> <i>(T/km)</i></p>

Fait à,

Chambéry

le

17.01.2020

(cachet et signature)

SATM
1327 avenue de la Houle Blanche
CS 62402 73024 CHAMBERY CEDEX
Tél.: 04 79 75 00 80
Fax: 04 79 06 09 44
N° TVA: FR 31 614 723 441

AR PREFECTURE

033-253300953-20200212-1605-DE
Recu le 20/02/2020

MONSIEUR LE VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DES FINANCES DONNE LECTURE DE
L'EXPOSÉ SUIVANT.

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

Le SITTMAT a donné à la société ZEPHIRE la Délégation de Service Public d'Exploitation de
l'Unité de Valorisation Énergétique par contrat en date du 7 décembre 2012.

Dans le cadre de la Délégation de Service Public, la société ZEPHIRE devait mettre en place des
certifications ISO 9001, 18001 et 14001 - Article III.1.1. Or, le SITTMAT lui a demandé de faire
certifier l'Unité de Valorisation Énergétique avec la norme 50001, afin d'obtenir une réduction de
la T.G.A.P.

La société ZEPHIRE en a accepté le principe, a engagé les études, puis la certification. Depuis
novembre 2018, l'Unité de Valorisation Énergétique est certifiée 50001. Mais, conformément à
l'article II.4 : fiche d'observation « d'une manière générale, toute modification du contrat de la
Délégation de Service Public peut faire l'objet de l'établissement d'une FOB », la société
ZEPHIRE demande le remboursement du montant des dépenses afférentes à cette certification non
prévues à la Délégation de Service Public, à savoir 38 633,64 € Hors Taxes.

Mais cette certification impliquera des travaux.

Il convient de préciser que le SITTMAT devra être étroitement associé aux futures analyses pour
définir le programme d'investissements qui permettra de continuer à bénéficier de cette
certification.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1 - Adopter l'exposé qui précède.
- 2 - Autoriser le Président à signer la FOB n° 30
- 3 - Dire que les dépenses sont prévues à l'opération 972 de la section d'investissement
du Budget Primitif 2020.

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Jean-Guy di GIORGIO
Président du S.I.T.T.O.M.A.T.
Vice-Président du Conseil Départemental du
Conseiller Communautaire de M.T.P.M
Adjoint au Maire de Toulon





SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
DE L'AIRE TOULONNAISE

NUMERO
De la délibération

1606

OBJET
de la délibération

Autorisation au Président à
signer les marchés en 9 lots
des matériels afférents à la
Collecte Sélective.

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 12 FEVRIER 2020

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances,
régulièrement convoqué en date du 23 janvier 2020 en conformité avec le
Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Jean-Guy di GIORGIO

Présents :

MM. Jean-Guy di GIORGIO - Thierry ALBERTINI - Jean-Luc VITRANT -
René JOURDAN - Jean-Paul HUSSIE - Gilles VINCENT - François
BERIOLOTTO - Gérard PUVEREL - Jean-Luc GRANET - Jean-Pierre
HASLIN - Alain DEMARLIER - Thierry DUPONT.

Procurations :

Absents ou excusés :

MM. Robert BENEVENTI - Jean PLENAT - Philippe LEONELLI - Vincent
MORISSE - Claude ASTORE.

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	12
Absents ou excusés	5
Procuration (s)	

Monsieur Jean-Luc VITRANT
Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

AR PREFECTURE

083-258310953-20200212-1600-DE

Reçu le 20/02/2020

LE PRÉSIDENT CHARGÉ DES MARCHES DONNE LECTURE DE
L'EXPOSÉ SUIVANT.

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

La Commission Mixte réunie le 5 février 2020 a donné un avis favorable au dossier qui vous est présenté.

Tous les 4 ans, le SITFOMAT lance une consultation pour retenir les prestataires qui seront chargés de fournir au syndicat les matériels, dont les intercommunalités au titre des villes membres ont besoin.

Il s'agit de la délibération 1583 du 26 juin 2019, modifiée par la délibération 1587 du 30 octobre 2019.

L'Appel d'Offres a été lancé en 9 lots séparés.

- 1- Colonnes 4 m³ en Plastique
- 2- Colonnes 2 m³ en Fer
 - Colonnes 4 m³ en Fer pour le Carton
- 3- Baos roulants 100^l à 760^l
- 4- Composteurs Plastiques (Individuels)
- 5- Composteurs Bois (Individuels)
- 6- Composteurs Bois Collectif
- 7- Récupérateur de Piles Extérieur
- 8- Récupérateur de Piles Intérieur
- 9- Fourniture des lombricomposteurs 3/4 personnes où 4/6 personnes
Formation et fourniture des vers.

Il s'agit d'un marché de fourniture d'un an renouvelable trois fois.

L'ouverture des plis a eu lieu le 22 janvier 2020 en présence du Président.

L'Administration a étudié l'ensemble des offres.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 11 février 2020, elle a étudié les différentes propositions avec l'analyse de l'administration et a classé les différentes propositions des entreprises.

Lot n°1 5 offres reçues. La CAO classe en première position la société BSE FRANCE

Lot n°2 5 offres reçues. La CAO classe en première position la société BILOBA

Lot n°3 3 offres reçues. La CAO classe en première position la société SULO

Lot n°4 4 offres reçues. La CAO classe en première position la société FABRIQUE
DES GAVOTTES

Lot n°5 2 offres reçues. La CAO classe en première position la société SULO

AR PREFECTURE

083-2583 01953
Reçu le 20/02/2020

Lot n°6 et 12 offres reçues. La CAO classe en première position la société SULO

Lot n°7 1 offre reçue. Déclaration non conforme

Lot n°8 1 offre reçue. Déclaration sans suite

Lot n°9 2 offres reçues. La CAO classe en première position la société FERME du MOUTTA

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1- Adopter l'exposé qui précède.
- 2- Autoriser le Président à signer avec la société ESE FRANCE pour le lot n°1 conformément au B.P.U joint à la présente.
- 3- Autoriser le Président à signer avec la société BILOBA pour le lot n°2 conformément au B.P.U joint à la présente.
- 4- Autoriser le Président à signer avec la société SULO pour le lot n°3 conformément au B.P.U joint à la présente.
- 5- Autoriser le Président à signer avec la société FABRIQUE DES GAVOTTES pour le lot n°4 conformément au B.P.U joint à la présente.
- 6- Autoriser le Président à signer avec la société SULO pour le lot n°5 conformément au B.P.U joint à la présente.
- 7- Autoriser le Président à signer avec la société SULO pour le lot n°6 conformément au B.P.U joint à la présente.
- 8- Déclarer la proposition du lot n° 7 non conforme.
- 10- Déclarer la proposition sans suite pour le lot n° 8.
- 11- Autoriser le Président à signer avec la société la FERME DU MOUTTA pour le lot n°9 conformément au B.P.U joint à la présente.
- 12- Dire que les dépenses sont prévues aux opérations n° 971 et 973 de la section d'investissement du Budget Primitif 2020 et suivant :

CET EXPOSE MIS AUX VOIX EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Jean-Guy di GIORGIO
Président du S.I.T.T.O.M.A.T.
Vice-Président du Conseil Départemental du Var
Conseiller Communautaire de M.T.P.M
Adjoint au Maire de Toulon





AR PREFECTURE

083-25830 0653-2 0200212-1607-DE
Recu le 20/02/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
DE L'AIRE TOULONNAISE

NUMERO
De la délibération

1607

OBJET
de la délibération

Autorisation au Président à
signer le marché à
intervenir avec
l'Association Kroc'can
pour la collecte et le
traitement des boîtes
boissons.

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 12 FEVRIER 2020

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances,
régulièrement convoqué en date du 23 janvier 2020 en conformité avec le
Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Jean-Guy di GIORGIO

Présents :

MM. Jean-Guy di GIORGIO- Thierry ALBERTINI- Jean-Luc VITRANT -
René JOURDAN- Jean-Paul HUSSIE- Gilles VINCENT- François
BERTOLOTTO- Gérard PUVEREL- Jean-Luc GRANET- Jean-Pierre
HASLIN- Alain DEMARLIER- Thierry DUPONT.

Procurations :

Absents ou excusés :

MM. Robert BENEVENTI- Joan PLENAT- Philippe LÉONELLI- Vincent
MORISSE- Claude ASTORE.

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	12
Absents ou excusés	5
Procuration (s)	

Monsieur Jean-Luc VITRANT

Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

AR PREFECTURE

083-256300953-20200212-1607-DE

Reçu le 28/02/2020

MONSIEUR LE VICE-PRESIDENT CHARGE DES MARCHES DONNE LECTURE DE L'EXPOSE SUIVANT.

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

La Commission Mixte réunie le 5 février 2020 a donné un avis favorable au dossier qui vous est présenté.

Le marché de collecte, tri et mise en paquet des boîtes boissons arrive à terme.

Il convient donc de lancer une consultation pour retenir le nouveau prestataire.

Il convient de rappeler que cette collecte est obligatoire (boîtes acier et alu), si le SITTOMAT veut continuer à bénéficier des soutiens de CITEO, il faut une collecte des 5 matériaux : Papiers/ Cartons, Plastiques, Verres, Ferrailles et Alu.

Il s'agit d'une prestation de services d'une durée de 3 ans, car au 1^{er} janvier 2023, au plus tard, le SITTOMAT aura un nouveau contrat de tri et l'ensemble des produits recyclables seront dans le même conteneur. (Papier, Carton, Alu, Acier, Plastique et Plastique souple).

Seul le Verre restera en Apport Volontaire.

Une seule réponse a été reçue dans le délai réglementaire. Il s'agit du prestataire de l'ancien marché à savoir l'association KROC'CAN.

L'offre a été ouverte le mercredi 5 février 2020 en présence du Président.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le mardi 11 février 2020.

Elle a classé la proposition de l'association Kroc'can en n°1, son offre correspond parfaitement à notre cahier des charges.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1 - Adopter l'exposé qui précède.
- 2 - Autoriser le Président à signer le marché à intervenir avec l'association Kroc'can classée n°1 par la Commission d'Appel d'Offres conformément au B.P.U joint à la présente.
- 3- Dire que les dépenses sont prévues à la ligne 611 du Budget Primitif 2020 et suivants du SITTOMAT en section de fonctionnement.

CET EXPOSE MIS AUX VOIX EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Jean-Guy de **GIORGIO**
Président du S.I.T.T.O.M.A.T.
Vice-Président du Conseil Départemental du V.
Conseiller Communautaire de M.T.P.M
Adjoint au Maire de Toulon



PAR PREFECTURE

021-258300953-2 0200212-1607-0E

Regu le 20/02/2020

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES



SERVICE DES MARCHES

Chemin G. Gastaldo - Quartier de l'Escaillon - 83200 TOULON

Tél: 04 94 89 64 94

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

AOO2019-A6

Objet de la consultation

**COLLECTE, TRI ET CONDITIONNEMENT DES BOITES DE
BOISSONS METALLIQUES**

Mode de Passation

Appel d'Offres Ouvert en vertu des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique.

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

LISTE DES PRIX

	Désignation des prestations	Prix HT
1	Collecte, tri et compactage des boites de boissons issu de l'ensemble des communes du Syndicat. Prix forfaitaire mensuel	6110€
2	Location et rotation de bennes, tri et compactage des boites de boissons issues du Centre de tri de VEOLIA Prix forfaitaire mensuel	3885€

Fait à, OLLIOUES

le 3-02-20

(cachet et signature)


141, Chemin de la Mistralade
83190 OLLIOUES
Tél : 04 78 53 09 33
Email : contact@kroc'on.com
Siret : 397 595 829 00047 - APE 3811Z
TVA 33 397 595 829

AR PREFECTURE

083-258300953-20200212-1608-DE
Recu le 20/02/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
DE L'AIRE TOULONNAISE

NUMERO
De la délibération

1608

OBJET
de la délibération

Composition du jury
afférent à l'Appel à Projet
de la Collecte du Textile et
Chaussure.

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 12 FEVRIER 2020

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances,
régulièrement convoqué en date du 23 janvier 2020 en conformité avec le
Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Jean-Guy di GIORGIO

Présents :

MM. Jean-Guy di GIORGIO- Thierry ALBERTINI- Jean-Luc VITRANT -
René JOURDAN- Jean-Paul HUSSIE- Gilles VINCENT- François
BERTOLOTTI- Gérard PUVEREL- Jean-Luc GRANET- Jean-Pierre
HASLIN- Alain DEMARLIER- Thierry DUPONT.

Procurations :

Absents ou excusés :

MM. Robert BENEVENTI - Jean PLENAT- Philippe LEONELLI- Vincent
MORISSE- Claude ASTORE.

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	12
Absents ou excusés	5
Procuration (s)	

Monsieur Jean-Luc VITRANT
Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

AR PREFECTURE

083-258300953-20200212-1008-BE
Reçu le 20/02/2020

MONSIEUR LE VICE-PRESIDENT CHARGE DES MARCHES DONNE LECTURE DE L'EXPOSE SUIVANT.

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

La Commission Mixte réunie le 5 février 2020 a donné un avis favorable au présent projet de délibération.

Par délibération n°1597 du 18 décembre 2019, le Comité Syndical décidait de lancer un Appel à projet pour retenir le prestataire chargé de mettre en place des conteneurs de Textiles, de les collecter et de valoriser les produits textiles et chaussures récupérés avec l'Eco-organisme ECO TLC.

Par délibération n°1598 du 18 décembre 2019, le Comité Syndical décidait de contractualiser avec ECO TLC en signant la nouvelle convention de fait de son réagrement.

La consultation pour retenir le candidat est en cours. Il a été décidé de recourir à la procédure de l'Appel à Projet car ce sont des Associations qui répondent à ce type de dossier. (Mais des sociétés privées peuvent aussi le faire).

De plus, ce n'est pas le SITTOMAT qui rémunère la prestation, c'est l'éco-organisme à travers la valorisation des produits récupérés.

Aujourd'hui, il convient de définir le jury qui analysera les propositions que l'on doit recevoir avant le 25 février 2020, délais limite de réponse.

Il est proposé que ce jury soit composé comme la Commission d'Appels d'Offres.
Après un vote à bulletin secret, sont élus :

Président : Monsieur Jean-Guy di GIORGIO

Membres : Messieurs : BERTOLOTTO François- VITRANT Jean-Luc- BOUBEKER Patrick- ASTORE Claude - GRANET Jean-Luc.

Suppléants :

Messieurs PLENAT Jean- DEMARLIER Alain- HASLIN Jean-Pierre.
En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1 - Adopter l'exposé qui précède.
- 2 - Dire que le jury chargé d'analyser les propositions reçues pour l'Appel à Projet est composé comme suit :

Président : Monsieur Jean-Guy di GIORGIO

Membres : Messieurs : BERTOLOTTO François- VITRANT Jean-Luc- BOUBEKER Patrick- ASTORE Claude - GRANET Jean-Luc.

Suppléants :

Messieurs PLENAT Jean- DEMARLIER Alain- HASLIN Jean-Pierre.

CET EXPOSE MIS AUX VOIX EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Jean-Guy di GIORGIO
Président du S.I.T.T.O.M.A.T.
Vice-Président du Conseil Départemental du
Conseiller Communautaire de M.T.P.M
Adjoint au Maire de Toulon



AR PREFECTURE

083-25330953-20200212-1609-DE
Reçu le 20/02/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
DE L'AIRE TOULONNAISE**

NUMERO
De la délibération

1609

OBJET
de la délibération

Avenant n° 2 marché de
Traitement du verre plat
reçu en déchetterie

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 12 FEVRIER 2020

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances, régulièrement convoqué en date du 23 janvier 2020 en conformité avec le Codo Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Jean-Guy di GIORGIO

Présents :

~~MM. Jean-Guy di GIORGIO- Thierry ALBERTINI- Jean-Luc VITRANT-
René JOURDAN- Jean-Paul HUSSIE- Gilles VINCENT- François
BERTOLOTTO- Gérard PUVREL- Jean-Luc GRANET- Jean-Pierre
HASLIN- Alain DEMARLIER- Thierry DUPONT.~~

Procurations :

Absents ou excusés :

~~MM. Robert BENEVENTI- Jean PLENAT- Philippe LEONELLI- Vincent
MORISSE- Claude ASTORE.~~

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	12
Absents ou excusés	5
Procuration (s)	

Monsieur Jean-Luc VITRANT
Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

AR PREFECTURE

033-258300953-20200212-1209-DE
Reçu le 20/02/2020

MONSIEUR LE VICE-PRESIDENT CHARGE DES MARCHES DONNE LECTURE DE L'EXPOSE SUIVANT.

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

La Commission Mixte réunie le 5 février 2020 a donné un avis favorable au projet de délibération qui vous est soumis.

Par délibération n° 1505 en date du 20 décembre 2017, le Président était autorisé à signer les marchés de Traitement des résidus reçus en déchetterie, dont le lot n°6 avec la société SEF ENVIRONNEMENT. (Verre Plat).

Aujourd'hui, le Groupe PAPREC réorganise ses filiales et souhaite que ce soit la société PAPREC MEDITERRANEE qui exploite ce lot en lieu et place de la société SEF ENVIRONNEMENT, qui par l'avenant n° 1 avait été transféré à PAPREC RESEAU.

Il convient de prendre acte de cette modification, sachant qu'il n'est en rien modifié aux termes du contrat.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1 - Adopter l'exposé qui précède.
- 2 - Autoriser le Président à signer l'avenant de transfert du marché lot n° 6 verre plat de la Société SEF ENVIRONNEMENT à PAPREC MEDITERRANEE.
- 3 - Dire que cet Avenant n'a aucune conséquence financière.

CET EXPOSE MIS AUX VOIX EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Jean-Guy **GIORGIO**
Président du S.I.T.T.O.M.A.T.
Vice-Président du Conseil Départemental du Var
Conseiller Communautaire de M.T.P.M.
Adjoint au Maire de Toulon



SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
DE L'AIRE TOULONNAISENUMERO
De la délibération

1610

OBJET
de la délibérationAvenant n°1 au marché des
Ambassadeurs du Tri signé
avec l'Association
KROC'CAN.EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 12 FEVRIER 2020

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances,
régulièrement convoqué en date du 23 janvier 2020 en conformité avec le
Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Jean-Guy di GIORGIO

Présents :

MM. Jean-Guy di GIORGIO- Thierry ALBERTINI- Jean-Luc VITRANT --
René JOURDAN- Jean-Paul HUSSIE- Gilles VINCENT-François
BERTOLOTTI-Gérard PUVEREL- Jean-Luc GRANET- Jean-Pierre
HASLIN- Alain DEMARLIER- Thierry DUPONT.

Procurations :

Absents ou excusés :

MM. Robert BENEVENTI- Jean PLENAT- Philippe LEONELLI- Vincent
MORISSE- Claude ASTORE.

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	12
Absents ou excusés	5
Procuration (s)	

Monsieur Jean-Luc VITRANT
Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

MONSIEUR LE VICE-PRESIDENT CHARGE DES MARCHES DONNE LECTURE DE L'EXPOSE SUIVANT.

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

Par délibération N° 1425 en date du 11 mai 2016, le Président du SITTOMAT était autorisé à signer le marché des Ambassadeurs du Tri à l'association KROC'CAN.

Ce marché arrive à terme le 31 mai 2020.

Ce marché sera prolongé de 5 mois pour permettre aux élus qui composeront le Syndicat en Mai/Juin 2020, du fait des élections municipales du mois de Mars 2020, de définir le programme de travail des Ambassadeurs du Tri et retenir le titulaire.

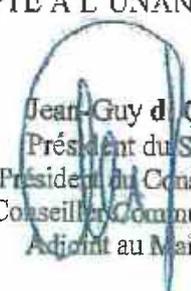
Le vote du Budget Primitif 2020 a prévu un montant conséquent pour le marché des Ambassadeurs du Tri.

Cet avenant, aura une durée de 5 mois et d'un montant inférieur de 15 %. Pas de Commission d'Appel d'Offres.

En conséquence, il vous est proposé :

- 1 - Adopter l'exposé qui précède.
- 2 - Autoriser le Président à signer l'avenant avec l'Association KROC'CAN.
- 3- Dire que les dépenses sont prévues à la ligne 611 de la section de fonctionnement en dépenses du Budget Primitif 2020 et suivants.

CET EXPOSE MIS AUX VOIX EST ADOPTE A L'UNANIMITE.


Jean-Guy d'GIORGIO
Président du S.I.T.T.O.M.A.T.
Vice-Président du Conseil Départemental du Var
Conseiller Communautaire de M.T.P.M
Adjoint au Maire de Toulon



AR PREFECTURE

033-2533 00953-20200212-1611-DE
Recu le 20/02/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
DE L'AIRE TOULONNAISE

NUMERO
De la délibération

1611

OBJET
de la délibération

Avenant N°1 aux 4
Marchés relatifs à la
Communication de la
Collecte Sélective :

Société DECLICK
Société M.C.B
Société ALAN MARKS
Société DECLICK

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 12 FEVRIER 2020

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances,
régulièrement convoqué en date du 23 janvier 2020 en conformité avec le
Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Jean-Guy di GIORGIO

Présents :

MM. Jean-Guy di GIORGIO- Thierry ALBERTINI- Jean-Luc VITRANT -
René JOURDAN- Jean-Paul HUSSIE- Gilles VINCENT- François
BERTOLOTTO- Gérard PUVÉREL- Jean-Luc GRANET- Jean-Pierre
HASLIN- Alain DEMARLIER- Thierry DUPONT.

Procurations :

Absents ou excusés :

MM. Robert BENEVENTI- Jean PLENAT- Philippe LEONELLI- Vincent
MORISSE- Claude ASTORE.

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	12
Absents ou excusés	5
Procuration (s)	

Monsieur Jean-Luc VITRANT
Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

AR PREFECTURE

083-258300953-20200212-1611-DE
Reçu le 20/02/2020

MONSIEUR LE VICE-PRESIDENT CHARGE DES MARCHES DONNE LECTURE DE L'EXPOSE SUIVANT.

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

Par délibération N°1426 en date du 11 mai 2016, le Président était autorisé à signer les 4 lots de la Communication de la Collecte Sélective.

- LOT N°1 Société DECLICK
- LOT N°2 Société M.C.B
- LOT N°3 Société ALANN MARK
- LOT N°4 Société DECLICK

Ces 4 marchés arrivent à terme le 31 mai 2020.

Ces 4 marchés seront prolongés de 5 mois pour permettre aux élus qui composeront le Syndicat en Mai/Juin 2020, du fait des élections municipales du mois de Mars 2020, de définir le programme de Communication et choisir les 4 titulaires.

Le vote du Budget Primitif 2020 a prévu un montant conséquent pour les 4 marchés de Communication.

Ces 4 avenants auront une durée de 5 mois et d'un montant inférieur à 15% .Pas de Commission d'Appel d'Offres.

En conséquence, il vous est proposé :

- 1- Adopter l'exposé qui précède.
- 2- Autoriser le Président à signer l'avenant avec la Société DECLICK.
- 3- Autoriser le Président à signer l'avenant avec la Société M.C.B
- 4- Autoriser le Président à signer l'avenant avec la Société ALANN MARK
- 5- Autoriser le Président à signer l'avenant avec la Société DECLICK
- 6- Dire que les dépenses sont prévues à la ligne 6237 de la section de fonctionnement en dépenses du Budget Primitif 2020 et suivants.

CET EXPOSE MIS AUX VOIX EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Jean-Guy di GIORGIO
Président du S.I.T.T.O.M.A.T.
Vice-Président du Conseil Départemental du Var
Conseiller Communautaire de M.T.P.M
Adjoint au Maire de Toulon



AR PREFECTURE

083-25830953-20200212-1612-DE

Recu le 26/02/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
DE L'ARE TOLONNAISE**

NUMERO
De la délibération

1612

OBJET
de la délibération

Adoption FOB 27
Application de la TICPE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 12 FEVRIER 2020

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances, régulièrement convoqué en date du 23 janvier 2020 en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Jean-Guy di GIORGIO

Présents :

MM. Jean-Guy di GIORGIO- Thierry ALBERTINI- Jean-Luc VITRANT -
René JOURDAN- Jean-Paul HUSSIE- Gilles VINCENT- François
BERTOLOITTO- Gérard PUVEREL- Jean-Luc GRANET- Jean-Pierre
HASLIN- Alain DEMARLIER- Thierry DUPONT.

Procurations :

Absents ou excusés :

MM. Robert BENEVENTI- Jean PLENAT- Philippe LEONELLI- Vincent
MORISSE- Claude ASTORE.

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	12
Absents ou excusés	5
Procuration (s)	

Monsieur Jean-Luc VITRANT
Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

AR PREFECTURE

033-258300953-20200212-1612-DE

Recu le 20/02/2020

MONSIEUR LE VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DES FINANCES DONNE LECTURE DE L'EXPOSE SUIVANT.

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

Le SITTMAT a donné à ZEPHIRE la délégation de service public d'exploitation de l'unité de valorisation énergétique par contrat en date du 7 décembre 2012.

Conformément à l'article IV.6.1 « cas de révision de plein droit », alinéa 4 : en cas de variation significative ou de création de nouvelles impositions ou taxe mais également de l'article II.4 fiche d'observation « d'une manière générale, toute modification du contrat de la D.S.P. peut faire l'objet de l'établissement d'un FOB ».

La taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) conformément à la loi n°2017-1775 du 28 décembre 2017 est applicable à l'Unité de Valorisation Énergétique du SITTMAT.

Le nouvel article 266 quinquies C du code des douanes, ne permet plus aux exploitants d'Unité de Valorisation Énergétique de bénéficier de l'exonération de la TICFE.

Celle-ci est dénommée « Contribution au Service Public de l'Electricité ».

A compter du 1^{er} janvier 2018, l'Unité de Valorisation Énergétique de Toulon, ne bénéficie plus de cette exonération car elle ne consomme pas toute sa production d'électricité.

Il s'agit d'une taxe sur l'autoconsommation de l'énergie produite par la combustion des ordures ménagères et la partie autoconsommée par l'UVE.

Aussi ZEPHIRE a fait le calcul de cette taxe à environ 20 000 € Hors taxes par an.

Le Syndicat doit donc dédommager ZEPHIRE de cette dépense nouvelle au prorata des tonnages.

Cette taxe s'appliquera à compter de 2019.

En conséquence, il vous est proposé :

- 1- Adopter l'exposé qui précède.
- 2- Autoriser le Président à signer la FOB n° 27
- 3- Dire que les dépenses sont prévues à la ligne 637 de la section dépenses de fonctionnement du Budget Primitif 2020 et suivants.

CET EXPOSE MIS AUX VOIX EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Jean-Guy di GIORGIO
Président du S.I.T.T.O.M.A.T.
Vice-président du Conseil Départemental du Var
Conseiller Communautaire de M.T.P.M
Adjoint au Maire de Toulon



AR PREFECTURE

088-256300983-20200212-1613-DE
Reçu le 20/02/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
DE L'AIRE TOULONNAISE**

NUMERO
De la délibération

1613

OBJET
de la délibération

Adoption FOB 29

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 12 FEVRIER 2020

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances, régulièrement convoqué en date du 23 janvier 2020 en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Jean-Guy di **GIORGIO**

Présents :

MM. Jean-Guy di **GIORGIO**- Thierry **ALBERTINI**-Jean-Luc **VITRANT** -
René **TOURDAN**- Jean-Paul **HUSSIE**- Gilles **VINCENT**-François
BERTOLOTTO-Gérard **PUVEREL**-Jean-Luc **GRANET**-Jean-Pierre
HASLIN-Alain **DEMARLIER**-Thierry **DUPONT**.

Procurations :

Absents ou excusés :

MM. Robert **BENEVENTI**-Jean **PLENAT**-Philippe **LENOELLI**-Vincent
MORISSE-Claude **ASTORE**.

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	12
Absents ou excusés	5
Procuration (s)	

Monsieur Jean-Luc **VITRANT**
Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

AR PREFECTURE

083-258300953-20200212-1813-DE

Regu le 20/02/2020

MONSIEUR LE VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DES FINANCES DONNE LECTURE DE
L'EXPOSÉ SUIVANT.

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUÉS,

Le SITATOMAT a donné à ZEPHIRE la délégation de service public d'exploitation de l'unité de valorisation énergétique par contrat en date du 7 décembre 2012.

La réglementation afférente à l'exploitation des unités de valorisation énergétique a été modifiée. En effet, les meilleures techniques en vigueur doivent être appliquées.

D'ailleurs, à l'occasion de la Commission de Suivi de l'UVE, l'inspecteur de la DREAL avait attiré l'attention du syndicat à ce sujet.

La réglementation européenne a adopté en novembre 2019, la directive 2019/75/UE sur les émissions, appelée également directive IED (Industrial Emissions Directives). Ainsi on savait qu'il y aurait une modification de la réglementation du traitement des fumées de notre UVE mais la DSP n'a pu en tenir compte. Or, le 3 novembre 2019, une décision européenne a été adoptée sur les évolutions du traitement des fumées.

Ainsi ZEPHIRE a un an pour définir les évolutions possibles du traitement des fumées. Un dossier devra être présenté à la DREAL en novembre 2020.

Le SITATOMAT devra être impérativement consulté à ce sujet et devra valider le dossier que « seul » l'exploitant de l'UVE doit fournir à la DREAL.

Il convient de préciser que déjà, lors des trois dernières réunions trimestrielles de ZEPHIRE/SITATOMAT la société ZEPHIRE a informé le SITATOMAT de l'évolution du dossier des BREF.

Lors de la réunion du 7 février 2020, la société ZEPHIRE a présenté l'étude préalable au dossier à fournir fin 2020.

La société ZEPHIRE demande un dédommagement pour cette étude préalable un montant de 32 000 € Hors taxes.

Le syndicat doit donc dédommager ZEPHIRE de cette dépense nouvelle.

De plus, il conviendra de prévoir au budget 2021 et suivants les investissements rendus nécessaires par les demandes de la DREAL sur les modifications de l'arrêté préfectoral d'exploiter de notre UVE en fonction de l'analyse que cette administration aura faite des meilleures techniques en vigueur.

En conséquence, il vous est proposé :

- 1- Adopter l'exposé qui précède.
- 2- Autoriser le Président à signer la FOB n° 29
- 3- Dire que les dépenses sont prévues à l'opération 972 de la section d'investissement du Budget Primitif 2020.

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Jean-Guy di GIORGIO
Président du S.I.T.T.O.M.A.T.
Vice-Président du Conseil Départemental du Var
Conseiller Communautaire de M.T.P.M
Adjoint au Maire de Toulon





**ARRETE
DE REINTEGRATION A TEMPS PLEIN APRES UN TEMPS PARTIEL**

DE Madame CASTEL BOUTARD Christine

GRADE Technicien principal 2eme classe

Le Président du SITTOMAT,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 portant les droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 portant disposition statutaire à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2004-777 du 29 Juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale,

Vu la demande écrite de réintégration à temps plein en date du 16 Décembre 2019, présentée par Mme CASTEL BOUTARD Christine à compter du 1^{er} Février 2020.

ARRETE

ARTICLE 1 :

A compter du 1/02/2020, Madame CASTEL BOUTARD Christine, Technicien principal 2eme classe, est réintégrée à temps plein dans l'emploi de Technicien de collecte sélective.

ARTICLE 2 :

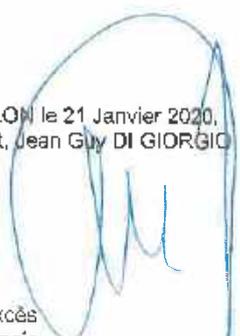
Le directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressée.

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,
- Comptable de la collectivité

Fait à TOULON le 21 Janvier 2020,
Le Président, Jean Guy DI GIORGIO



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 21 janv. 2020

Signature de l'agenci :



Christine Castel Boutard

65 Allée des Magnolias

83 100 Toulon

SECRETARIAT GENERAL ARRIVEE le : 23.1.22 N. 62
--

à HF
à G

SITTO MAT

Chemin Gaëtan Gastaldo

83 200 Toulon

Le 16 décembre 2019

Objet : Fin du temps partiel, reprise à 100 %

Monsieur Le Président,

Suite à votre accord, à la fin de mon congé maternité, j'ai repris à temps partiel en septembre 2019, soit à 80 %.

Je souhaiterais reprendre à 100 % et cela dès le 1^{er} février 2020.

Comptant sur votre compréhension et espérant une réponse positive de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Christine Castel Boutard.





Chemin G. Gastaldo
Quartier de l'Escailon
83200 TOULON

Tél. : 04 94 89 64 94

Fax : 04 94 22 37 30

Courriel : contact@sittomat.fr

**ARRETE plaçant Madame LE BEC Sandra – Adjoint Administratif principal 1^{ère} classe
EN CONGE DE MALADIE ORDINAIRE A DEMI TRAITEMENT**

www.sittomat.fr

N°432

Le Président du SITTOMAT,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment à l'article 57,

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Vu le certificat médical en date du 03/02/2020 produit par Monsieur DEPALENS Pierre pour un arrêt de travail du 03/02/2020 au 03/06/2020 inclus,

Considérant que pour la période des douze mois précédant cet arrêt de travail, Madame LE BEC Sandra a bénéficié d'un congé de maladie ordinaire du 07/11/2019 au 07/02/2020, soit un total de 3 mois.

ARRETE

Article 1 : Madame LE BEC Sandra, Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe titulaire est placée en congé de maladie ordinaire du 07/11/2019 au 03/06/2020 inclus.

Cet agent percevra un demi-traitement à partir du 03/02/2020.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'agent et transmis au Comptable de la collectivité et au Président du Centre de Gestion.

Fait à TOULON, le 07 février 2020

Jean-Guy di GIORGIO



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le

(Signature de l'agent)

17.02.20
[Signature]

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE L'AIRE TOULONNAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DU GAPEAU : Delgenière, La Farce, Soliés-Prnt, Soliés-Toucas, Soliés-Ville

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SAINTE BAUME : Bandol, Everas, La Cadière, Le Beaussier, Le Castellet, Firoux, Sanary, Saint-Cyr, Sixmes

R E P U B L I Q U E
F R A N C A I S E



Chemin G. Gastaldo
Quartier de l'Escalier
63200 TOULON

Tél. : 04 94 89 64 94
Fax : 04 94 22 37 30
Courriel : contact@sittomat.fr

www.sittomat.fr

ARRETE DU PRESIDENT

R.L433

Le Président du SITTOMAT,

Vu la loi du 5 avril 1884 sur l'administration municipale,

Vu le code général des collectivités territoriales,

~~Vu la loi du 31 décembre 1970 sur la gestion municipale et les libertés communales,~~

~~Vu la circulaire du 25 décembre 1974 relative aux syndicats des communes,~~

~~Vu l'article 15 des statuts du Syndicat Mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise.~~

~~Vu les délibérations 181 du 18 décembre 1985 et n° 239 du 16 décembre 1987 créant les postes de conseillers techniques, conseillers juridiques et conseiller informatique,~~

Vu l'annexe C1 du Budget Primitif du Syndicat,

Vu la délibération 1406 du 16 décembre 2015 définissant les rémunérations des conseillers techniques, juridiques et autres du SITTOMAT.

Vu l'arrêté RL 410 du 28 mars 2019,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Mme Alexandra CIGNACO, Rédacteur en Mairie de la Valette du var, responsable du service des Marchés est recrutée comme Conseiller Technique, conformément aux postes ouverts à l'annexe du Budget Primitif du Syndicat.

Le renouvellement prend effet à compter du 1^{er} mai 2020.

ARTICLE 2 :

Madame Alexandra CIGNACO assistera l'administration du Syndicat dans tous les aspects de la mise en œuvre des marchés publics que doit passer le syndicat.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Du fait de son expérience professionnelle et de la pratique des marchés publics, elle assistera le pôle juridique du Syndicat à raison de trois heures par semaine dans le cadre de l'ensemble des marchés publics.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté aura une durée d'un an. Le SITTMAT communiquera au service du personnel de la ville de la Valette du Var le montant de l'indemnité versée, à savoir cinq cents euros par mois (500,00 €) soumis à la CSG.

ARTICLE 4 :

Madame Alexandra CIGNACO devra réaliser à la fin de son contrat la liste des actions qu'elle aura menées pour le compte du Syndicat. Ce bilan sera transmis au pôle juridique du SITTMAT.

ARTICLE 5 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

Transmis au représentant de l'Etat
Transmis au comptable de la collectivité
Notifié à l'intéressée.

Fait à Toulon, le 23 avril 2020

Fait à TOULON le 23 AVRIL 2020
Le Président, Jean GAYDI GIORGIO



Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le

Signature de l'agent :

Jean-François Fogacci

De: CIGNACO Alexandra <alex.cignaco@lavallette83.fr>
Envoyé: vendredi 24 avril 2020 11:04
À: Jean-François Fogacci
Objet: Arrêté mission SITOMAT

Bonjour,

J'accuse réception de l'arrêté valant signature.

Cordialement.

Alexandra CIGNACO





Chemin G. Gastaldo
Quartier de l'Escaillon
83200 TOULON

Tél. : 04 94 89 64 94
Fax : 04 94 22 37 30
Courriel : contact@sittomat.fr

**ARRETE prolongation CONGE DE MALADIE ORDINAIRE A DEMI TRAITEMENT
de Madame LE BEC Sandra – Adjoint Administratif principal 1^{ère} classe**

www.sittomat.fr

Le Président du SITTOMAT,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment à l'article 57,

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Vu le certificat médical en date du 03/02/2020 produit par Monsieur DEPALLENS Pierre pour un arrêt de travail du 03/02/2020 au 03/06/2020 inclus,

Considérant que pour la période des douze mois précédant cet arrêt de travail, Madame LE BEC Sandra a bénéficié d'un congé de maladie ordinaire du 07/11/2019 au 07/02/2020, soit un total de 3 mois,

Considérant la prolongation de son arrêt de travail du 01/06 au 01/08/2020,

ARRETE

Article 1 : Madame LE BEC Sandra, Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe titulaire a été placée en congé de maladie ordinaire du 07/11/2019 au 03/06/2020 inclus. Cet agent a perçu un demi-traitement à partir du 03/02/2020.

Le congé maladic de cet agent est prolongé jusqu'au 01/08/2020.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'agent et transmis au Comptable de la collectivité et au Président du Centre de Gestion.

Fait à TOULON, le 24 juin 2020
Jean-Guy di GIORGIO



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exact de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le.....

(Signature de l'agent)

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DE L'AIRE TOULONNAISE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLEE DU GAPEROU : Golgonriac, La Fertéde, Solès Port, Solès-Iucas, Solles-Ville

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD SANTE BAUME : Bardol, Evanos, La Cadière, La Croixet, Le Castellet, Riboux, Sarnay Saint-Cyr, Signes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTERRE : Causse, La Cadière, La Croixet, Le Castellet, Riboux, Sarnay Saint-Cyr, Signes

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Anete non signé

*le 20/05/2020
VOIR N° 647*

RL 435

ARRETE DU PRESIDENT

Mise à disposition de matériel informatique aux Agents du SITTOMAT

Nous, Jean-Guy di **GIORGIO**, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Statuts du Syndicats,

Vu l'annexe du personnel,

Vu le décret n°2020-524 du 5 mai 2020 modifiant celui du 11 février 2016, n°2016-151 afférent aux modalités de mise en œuvre du télétravail.

ARRETONS

ARTICLE I

Des employés du Syndicat bénéficient d'un ordinateur portable et éventuellement d'une imprimante.

Il devra être rapporté dans les locaux du SITTOMAT au moins 3 jours par semaine.

Le matériel devra être correctement entretenu et réservé à un usage professionnel.

ARTICLE II

Tous les ordinateurs portables sont dotés des logiciels nécessaires au travail de chacun en sus des logiciels particuliers (exemple : Logiciel « Compta » pour la responsable de la comptabilité etc...)

Tous les ordinateurs seront équipés d'un accès au « Cloud du Sittomat » pour permettre la consultation des documents sauvegardés sur le serveur du SITTOMAT.

ARTICLE III

En annexe est joint la description du matériel affecté à chaque agent.

ARTICLE IV

Le Directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté et de fournir éventuellement les consommables.

Il analysera les éventuelles demandes de réparations et d'entretiens divers qui pourraient impliquer le retrait du matériel mis à disposition.

Fait à Toulon, le

Jean-Guy di GIORGIO
Président du SITTOMAT
Vice-président du Conseil Départemental du Var
Conseiller Communautaire de T.P.M

.....

**Le texte intégral des délibérations du
S.I.T.T.O.M.A.T.
est à la disposition du public au
S.I.T.T.O.M.A.T.
chemin Gaëtan Gastaldo
quartier l'Escaillon
83 200 Toulon**

.....

